



PIMUN
2022!

STUDY GUIDE UNESCO

"Protéger la liberté professionnelle et la sécurité des journalistes"



LETTRE DE LA PRÉSIDENCE

Chers délégués,

La présidence vous souhaite la bienvenue à cette édition du PIMUN 2022 ! Nous sommes ravies de vous accueillir au comité UNESCO de cette année. La langue officielle de notre comité sera le français. Que vous soyez nouveaux ou bien expérimentés ce comité saura vous ‘challenger’ et ainsi vous emmener dans des débats aussi passionnants qu’enrichissants.

Compte tenu du contexte actuel, nous avons décidé de vous interpellier sur un sujet qui nous semblait important: “ La sécurité et la protection de la liberté des journalistes”. Cela sera l’occasion pour vous d’aborder une question complexe mais aussi multidimensionnelle tout en vous obligeant à penser en dehors des sentiers battus et ainsi adopter une façon de penser unique et parfois nouvelle. Il est aussi primordial d’être conscient de l’importance ou encore de la vitesse à laquelle les informations se propagent. Vous allez donc être amenés à débattre de ce sujet sous divers axes et angles.

Malgré les informations que ce guide va vous fournir, nous vous encourageons fortement à effectuer vos propres recherches personnelles tant sur le sujet que sur la position de votre pays. Nous sommes certaines que vous nous enverrez vos textes de politique générale structurés et bien rédigés. Nous sommes également certaines que vos débats seront enjoués et constructifs. Nous attendons des délégués qu’ils soient respectueux, dévoués et désireux de faire avancer les débats. Mais ce que nous souhaitons avant tout c’est que vous puissiez tirer le meilleur parti de votre expérience à PIMUN 2022 et que vous vous amusiez. Nous voulons partager notre passion et notre intérêt pour les MUN avec vous ! Pendant toute votre expérience et même avant, nous serons à votre disposition pour toutes questions, remarques ou demandes éventuelles.

N’hésitez donc pas à nous contacter aux e-mail suivants : ponsollemanon@gmail.com ou maralmitchid@gmail.com

Manon et Maralmaa.

INTRODUCTION AU COMITÉ

UNESCO

Créée le 16 novembre 1945, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est une institution spécialisée des Nations Unies. Créée il y a environ 75 ans, l'UNESCO compte 195 membres et 8 membres associés. Son siège social se situe dans la capitale française, Paris.

En 1921, le besoin s'est fait sentir d'élire une commission chargée de contrôler les progrès culturels, éducatifs et scientifiques de tous les États membres. Après de nombreuses collaborations et obstacles, l'UNESCO a finalement pu voir le jour. Avec pour objectif spécifique "d'édifier une culture de la paix, d'éradiquer la pauvreté, de mettre l'accent sur le développement durable et le dialogue interculturel, par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information", l'UNESCO est actuellement dirigée par la directrice générale Audrey Azoulay, qui met en œuvre les décisions. Actuellement, les domaines d'intervention de l'UNESCO dans le monde sont "l'Afrique" et "l'égalité des sexes".

La réalisation d'une éducation de qualité, le traitement des questions sociales et éthiques, les objectifs de développement durable figurent parmi ses principaux objectifs. La mise en œuvre des droits de l'homme, le développement de l'intégration par le dialogue interculturel, l'accent mis sur la connaissance et la communication font également partie de ses principales devises. La construction d'une culture de la paix, le respect des valeurs partagées dans le monde entier peuvent aider l'UNESCO à réaliser sa mission et sa vision. Ce comité promeut et désigne également des lieux d'importance culturelle et scientifique. Il défend aussi la liberté d'expression dans le monde entier et ouvre des voies pour un accès mondial à l'information et à la connaissance. L'UNESCO est responsable de la promotion d'événements d'importance internationale, comme certaines journées d'observation, telles que la "Journée mondiale de la liberté de la presse" ou encore la "Journée internationale de l'alphabétisation" ; et finance et organise des projets à grande échelle. Il est très courant de trouver divers lieux touristiques célèbres dans le monde désignés comme "sites du patrimoine mondial de l'UNESCO", car ils veillent essentiellement à la préservation de la culture et de l'identité de ces lieux, ce qui constitue l'objectif même du comité.

L'UNESCO s'engage à instaurer un dialogue entre les différentes cultures et fournit également une plate-forme propice à un débat international constructif. L'UNESCO établit des programmes pertinents fixes, un budget global approprié, et présente des documents financiers comme source de transparence et d'information. Il existe de nombreuses institutions spécialisées de l'UNESCO dans le monde, comme celles de Genève, New Delhi ou Bonn qui fournissent un soutien et une formation spécialisés aux bureaux nationaux et aux bureaux multi-pays. Elle intègre les jeunes du monde entier dans ses programmes, conformément aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2030.

INTRODUCTION AU SUJET

L'UNESCO est l'agence des Nations unies spécifiquement chargée de promouvoir "la libre circulation des idées, par le mot et par l'image". Cette mission se fonde sur l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), qui dispose que tout Individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. Le journalisme est alors un élément essentiel de la liberté d'opinion et d'expression, car il permet de s'assurer que le public est informé des événements locaux, nationaux et internationaux qui l'aideront à se forger sa propre opinion. C'est également un moyen d'exprimer son mécontentement, de débattre des politiques et de demander des comptes aux dirigeants politiques. Par conséquent, le journalisme est un élément important pour assurer une démocratie saine, en informant la population d'un pays des questions qui la concernent et l'aide à participer à la politique. Chaque année, l'Association mondiale des journaux et des éditeurs de presse (WAN-IFRA) publie son rapport sur les tendances de la presse mondiale, qui constitue la plus grande étude sur les médias d'information. Selon son rapport sur les tendances de 2016, 2,7 milliards d'adultes lisent des journaux imprimés, les sources numériques telles que les médias sociaux et les sites d'information dépassant l'imprimé dans certains pays. Le rapport estime que les journaux génèrent dans le monde 168 milliards de dollars en circulation et en recettes publicitaires. Si l'on ajoute à cela les magazines, ils constituent la troisième plus grande industrie culturelle au monde, employant ensemble plus de 2,9 millions de personnes. La protection d'une industrie aussi massive est évidemment un défi énorme pour l'UNESCO. Les menaces qui pèsent sur le journalisme sont importantes : les fake news et la sécurité des journalistes. Ces dernières années, ces deux problématiques sont devenues vitales.

Les fake news sont définies par le dictionnaire Collins comme "des informations fausses, souvent sensationnelles, diffusées sous le couvert de reportages". Ce n'est pas un concept entièrement nouveau, mais elles sont devenues très répandues et célèbres lors de l'élection présidentielle américaine de 2016, les deux candidats y faisant référence pendant la campagne. Les fake news lors de l'élection américaine ont été liées à la Russie et, de manière peut-être plus surprenante, à la Macédoine du Nord, où de nombreux sites et articles ont été

repérés. Les gouvernements de nombreux pays se sont inquiétés du fait que les fake news pouvaient interférer avec leur politique et leurs élections. Les fake news, ou autres informations trompeuses, menacent également le journalisme en tant que patrimoine culturel, car les populations commencent à perdre confiance dans les médias lorsqu'elles ne peuvent pas faire la différence entre les vraies et les fausses nouvelles. Cela peut faire le jeu des dirigeants autoritaires et populistes qui utilisent la méfiance envers les médias à leur avantage et tentent de se faire passer pour les seules sources de vérité. Ils peuvent également utiliser le terme "fake news" pour dénigrer le journalisme légitime et saper les informations qui ne leur sont pas favorables.

La sécurité des journalistes est une préoccupation de longue date pour l'UNESCO et pour les Nations unies en général. Les journalistes travaillent souvent dans des conditions difficiles et peuvent se mettre en danger pour couvrir des événements, en particulier dans les zones de conflit. Les récits provenant de la ligne de front ont souvent contribué à révéler des atrocités qui, autrement, auraient pu être ignorées. Par conséquent, la protection des journalistes pendant qu'ils effectuent ce travail est essentielle pour assurer la transparence sur des questions et des événements que les personnes concernées préféreraient ne pas voir rapportés. Dans de nombreux cas, les gouvernements n'entretiennent pas de relations positives avec les journalistes et le journalisme, ce qui peut constituer une menace supplémentaire. En effet, il n'est pas peu fréquent que des journalistes soient emprisonnés, et dans certains cas exécutés, à travers le monde. Leur liberté d'écrire est limitée, effaçant leur rôle important dans la société. Un développement plus récent pour la sécurité des journalistes a été une augmentation des menaces faites contre eux en ligne. Le réseau social Twitter, par exemple, a exposé les journalistes à des attaques personnelles et des menaces de mort à une échelle sans précédent. La responsabilité de l'UNESCO est d'agir sur ces problèmes difficiles et complexes mais, comme mentionné précédemment, elle ne peut forcer ses états membres à faire changer leur législation. Certains pays et gouvernements qui seront représentés n'ont peut-être aucune inquiétude quant à la menace qui pèse sur le journalisme quand d'autres peuvent être activement impliqués dans la réduction de la liberté journalistique ou dans l'arrêt complet de l'activité de la presse. Il faudra donc trouver des solutions tout en essayant de maintenir le plus haut niveau de soutien possible. Une source très utile est le classement mondial de la liberté de la presse créé par Reporters sans frontières, qui évalue la liberté de la presse dans chaque pays indépendant et donne une idée de la santé du journalisme à l'échelle mondiale.

IDENTIFICATION DU PROBLÈME

1. Fake News

Les journalistes doivent bénéficier de la confiance de leurs lecteurs, auditeurs et téléspectateurs pour que leur travail ait une quelconque valeur. En se faisant passer pour du journalisme professionnel légitime, les fake news altèrent la relation de confiance entre les journalistes et le public. Le directeur de la liberté d'expression et du développement des médias de l'UNESCO, Guy Berger, a noté dans un discours prononcé lors du Congrès mondial des médias d'information à Durban, en Afrique du Sud, cette année, que la confusion créée par les fake news fait que toutes les nouvelles semblent également crédibles. Cela a alors pour effet de discréditer le journalisme légitime en l'accusant d'être lui-même une fake news, créant une atmosphère de confusion et rejetant la responsabilité des fake news sur les médias traditionnels. Le danger de cette situation est qu'elle pourrait amener les individus et la société à ignorer complètement le journalisme, ne pouvant pas lui faire confiance. Ainsi, la population risque de se rabattre sur les opinions des proches, des hypothèses préexistantes et hasardeuses ou les affirmations d'un leader fort. Des leaders populistes comme Donald Trump, Recep Tayyip Erdoğan en Turquie et Rodrigo Duterte aux Philippines ont tous adopté la diffusion de fake news dans le cadre de leur politique. S'ils ne sont peut-être pas activement responsables du discrédit des médias et du journalisme traditionnels, le fait que les gens perdent confiance dans le journalisme a eu pour effet d'accroître leur pouvoir de définir la vérité. Ils ont également été en mesure d'utiliser les fake news comme un terme de diffamation contre les journalistes et les entreprises médiatiques qui s'opposent à eux ou les critiquent.

Le rôle des médias et notamment dans les réseaux sociaux est essentiel pour comprendre comment les fake news se sont développées. Les médias sociaux permettent de diffuser des informations à une vitesse sans précédent et peuvent conduire les gens à découvrir plus de fake news qu'ils ne le feraient hors ligne, car ils sont plus susceptibles de croire les histoires publiées par leurs amis. En tant que deux des sites de réseaux sociaux les plus populaires, Facebook et Twitter sont soumis à une forte pression pour lutter contre les fake news publiées sur leurs sites, qui se révèlent cependant difficiles à définir. La vérification des faits - 'fact checking' - et les avertissements n'ont eu jusqu'à présent que peu d'impact sur l'ampleur des "fake news" publiées sur ces réseaux sociaux.

2. Sécurité des journalistes

Le nombre alarmant de journalistes tués dans le monde n'est pas seulement inquiétant sur le plan des droits de l'Homme, car il menace à la fois la liberté d'expression et l'accès à l'information, mais il empêche également la communauté internationale d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier le n° 16 : "Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux". La collecte de données concernant la sécurité des journalistes, telles que le nombre de meurtres, d'enlèvements, de disparitions, de tortures et de détentions, entre autres, a été intégrée à l'indicateur global de Reporters Sans Frontières (RSF).

Alors que les ONG concernées par la liberté de la presse, comme RSF ou WAN-IFRA, ont sensibilisé le public par le biais de rapports et d'articles sur les dangers auxquels sont confrontés les journalistes et les violations des droits de l'homme, certains États membres ont présenté ces arrestations comme des menaces pour la sécurité de l'État, une pratique courante en Chine, comme ce fut le cas avec l'arrestation de la journaliste Yang Xiuqiong en 2016. L'UNESCO elle-même a fourni un rôle de surveillance, de rapport et de collecte de données à la communauté internationale, en publiant des conclusions annuelles sur les meurtres de journalistes et a fourni une plateforme pour promouvoir la liberté d'expression, la coopération entre les États membres et la fourniture de cours de formation pour les forces de sécurité et les juges. L'un des principaux objectifs de l'UNESCO en matière de protection des journalistes a été de s'attaquer au problème de l'impunité dans les États membres. Cependant, si l'ONU elle-même a été confrontée à une participation limitée au sein des États membres. Comme la sécurité des journalistes ne fait pas spécifiquement partie du mandat de nombreux organes de l'ONU, elle est également confrontée à des difficultés en termes de ressources limitées. De plus, comme la collecte de données sur les meurtres et les poursuites est envoyée par les États membres à l'UNESCO sur une base volontaire, bien qu'il y ait eu une augmentation des réponses, il est encore possible d'améliorer la participation et l'engagement des gouvernements.

ACTIONS PASSÉES

De 2006 à 2016, plus de 800 journalistes ont été tués et environ 93% des meurtres ne sont toujours pas élucidés. Dans le cadre des travaux de l'ONU visant à garantir la liberté d'expression, les résolutions 68/163 du 21 février 2014 et 69/185 du 11 février 2015 de l'Assemblée générale de l'ONU sont toutes deux des documents historiques qui condamnent toutes les attaques et violences contre les journalistes et les travailleurs des médias. Plus important encore, la résolution 68/163 est la première résolution concernant les institutions médiatiques, les particuliers et les autres organisations qui cherchent à acquérir et à utiliser des informations en ligne et hors ligne, conformément à l'article 19 du PIDCP. La résolution 69/185 de l'Assemblée générale des Nations unies souligne que le journalisme libre favorise le débat public et que les droits des journalistes, notamment le droit à la vie privée et à la liberté d'expression, sont violés de manière illégale et arbitraire. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH), un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, a affirmé le droit à la liberté d'expression des personnes, tant en ligne que hors ligne, conformément à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dans sa résolution 20/8 du 16 juillet 2012. La résolution 21/12 du CDH du 9 octobre 2012 appelle tous les Etats à respecter leurs obligations en vertu du droit humanitaire international pour protéger les journalistes dans les situations de conflit armé.

L'Agenda 2030 pour le développement durable souligne l'importance de la distribution des outils d'information et de communication ainsi que de la réduction de la fracture numérique pour renforcer le développement de sociétés du savoir inclusives. L'UNESCO a assumé le rôle de renforcer la liberté d'expression et d'information en tant que base de médias pluralistes en intégrant les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans l'ensemble de son travail. En particulier, les Objectifs de Développement Durable les plus importants concernant les efforts de l'UNESCO pour favoriser les environnements pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité journalistique se situent aux objectifs 9 et 16. L'ODD 9 vise à "Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation" et l'ODD 16 vise à "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès à tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous." Tous les États membres et les parties prenantes sont tenus de mettre en œuvre les ODD en collaborant

pour favoriser le respect des droits de l'homme, qui est crucial pour le développement durable de l'économie, de la société et de l'environnement.

L'UNESCO mène régulièrement des recherches mondiales sur l'éducation aux médias et à l'information (EMI). L'EMI est la capacité d'accéder aux médias et à d'autres informations, de les évaluer et de les apprécier dans le cadre de l'enseignement, de l'expression de ses opinions et de la participation à des actions civiques. Elle est considérée comme une capacité fondamentale importante des utilisateurs d'Internet car elle aide les utilisateurs à éviter et à prévenir les violations des droits d'autrui, ainsi qu'à développer leur esprit critique sur la manière d'interagir sur Internet. Les éléments de l'EMI comprennent l'amélioration des compétences techniques, le développement des capacités à collecter, analyser et évaluer avec précision les informations des médias, et sont significatifs pour la capacité des internautes à faire face aux violations des droits de l'Homme en ligne. L'éducation à la citoyenneté mondiale a fait partie des domaines de travail stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2017 et vise à éduquer les personnes de tout âge en fournissant des lieux de dialogue et des guides pour les enseignants qui couvrent des sujets tels que les droits de l'Homme, la justice sociale et la diversité.

SOLUTIONS POSSIBLES

1. Favoriser la liberté d'expression à l'ère numérique

L'UNESCO reconnaît que le principe de la liberté d'expression doit être appliqué aux styles de médias traditionnels ainsi qu'à l'Internet. Environ la moitié de la population mondiale n'a pas pu accéder à Internet en 2015, ce qui entrave la liberté d'expression. Le droit à la vie privée, auquel sont consacrés les articles 12 de la DUDH et 17 du PIDCP, signifie que les personnes ont le droit de ne pas divulguer des informations sur leur vie privée à d'autres personnes. L'une des principales questions que soulève ce droit concerne les défis et les possibilités de maintenir le contrôle des données personnelles en ligne sans limiter la parole d'autrui. Le rôle de l'UNESCO en ce qui concerne la vie privée et la liberté d'expression est de fournir aux États membres et aux acteurs concernés des recommandations politiques en abordant les questions juridiques et politiques en constante évolution d'Internet. Les lois sur la protection des données qui visent à protéger les données personnelles ont été approuvées dans le monde entier depuis les années 1980, mais la législation a dû faire face à des défis en raison de la vitesse à laquelle la technologie évolue. Le problème fondamental entourant le droit à la vie privée en ligne est que les internautes n'ont pas une connaissance suffisante de la manière dont leurs données sont utilisées et traitées en ligne. Le piratage informatique est un autre problème concernant la liberté d'expression et le droit à la vie privée, car les informations privées obtenues sont souvent diffusées publiquement. Le droit à la vie privée des internautes entre également en conflit avec la liberté d'expression lorsque les médias parlent de personnalités publiques sans leur consentement. Certains pays choisissent d'avoir des réglementations faibles en matière de protection de la vie privée afin d'attirer des entreprises pour le développement économique, ce qui contribue à la détérioration du droit à la vie privée sur Internet.

L'UNESCO considère le développement d'une communauté durable de médias comme une contribution importante au pluralisme des médias, qui a alors deux définitions : la première inclut la pluralité des voix et des analyses, et la seconde se concentre sur les opinions et les formes des médias, tels que les médias privés ou publics. L'UNESCO contribue à promouvoir le pluralisme et la diversité des médias dans le but d'élargir l'éventail des informations fournies, en particulier aux pauvres, aux jeunes, aux femmes, aux populations autochtones et aux populations difficiles à atteindre, en aidant les États membres et les organisations de médias à élaborer des politiques qui renforcent le secteur des technologies de la communication.

2. Liberté de la presse

La liberté de la presse est essentielle à la démocratie et constitue une condition préalable à la protection et à la promotion des droits de l'Homme. L'UNESCO considère que la liberté de la presse repose sur la liberté, le pluralisme, l'indépendance et la sécurité. Les journalistes professionnels ne sont plus les seuls acteurs du journalisme car les nouvelles technologies permettent à n'importe qui de rapporter des informations. La législation peut interférer avec la liberté de la presse, comme les lois visant à empêcher les médias d'obtenir des informations et les lois punissant les médias lorsqu'ils ont révélé des informations considérées comme une menace pour la sécurité nationale. Ces lois peuvent inciter les journalistes à pratiquer l'autocensure en plus de la censure exercée par l'État sur les organisations médiatiques. Conformément au Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, l'UNESCO vise à aider les États membres à améliorer la législation nationale sur la protection des journalistes et à affiner la législation qui favorise la liberté de la presse. Par exemple, l'UNESCO soutient les États membres qui souhaitent créer ou améliorer les lois permettant d'enquêter et de poursuivre efficacement les crimes contre la presse. La Déclaration universelle des droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques définissent les objectifs légitimes de l'utilisation de l'information, notamment l'expression d'une opinion, l'éducation, l'emploi et le commerce ; les objectifs illégitimes comprennent le vol, la fraude, le harcèlement, la violation des droits d'auteur et les discours diffamatoires. Ces objectifs illégitimes peuvent être restreints sans porter atteinte à la liberté de la presse. L'UNESCO soutient également les États membres dans l'élaboration de cadres législatifs et institutionnels garantissant l'accès à l'information, la protection des sources confidentielles et la dépenalisation des activités journalistiques, en sensibilisant les États et en partageant les bonnes pratiques entre eux aux niveaux international et régional.

3. Sécurité des journalistes

Plus exposés au danger dans les zones de conflit, les journalistes risquent fréquemment d'être enlevés, pris en otage, harcelés, arrêtés arbitrairement et détenus. La protection des journalistes dans les zones de conflit doit être améliorée conformément au plan d'action des Nations unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. En 2016, 58

journalistes ont été sciemment pris pour cible et tués par des criminels, des responsables gouvernementaux et des acteurs non étatiques, tels que l'État islamique en Irak et au Levant, dans des zones de conflit à travers le monde. Si une protection adéquate est garantie, les journalistes pourraient effectuer leur travail sans la menace immédiate à laquelle ils sont confrontés actuellement. La formation à la sécurité, qui comprend une formation médicale et à la sécurité, est essentielle pour que les journalistes et les autres travailleurs des médias puissent se protéger dans tout environnement hostile. Les journalistes reçoivent un enseignement sur les menaces, leurs causes, les moyens de les réduire et d'y répondre, ainsi que sur les menaces spécifiques aux femmes journalistes travaillant sur le terrain. En outre, une coopération accrue entre les différents domaines universitaires permettra de mieux comprendre les causes et les mécanismes des menaces imposées aux journalistes.

De nombreuses actions ont été entreprises par l'UNESCO pour favoriser la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, comme en s'engageant auprès des États membres et des acteurs concernés en facilitant le dialogue entre les différentes parties prenantes.

Les domaines d'action actuels de l'UNESCO et les efforts internationaux pour améliorer la situation se concentrent sur :

- des efforts accrus pour la promotion de la liberté de la presse et la sécurité des journalistes dans le monde numérique
- l'amélioration des compétences nécessaires pour lutter contre la haine sur Internet, les États élaborant et adoptant une législation conforme au plan d'action de l'UNESCO
- la lutte contre la poursuite des violences physiques commises à l'encontre des journalistes.

Dans le monde actuel où l'information et la technologie évoluent rapidement, l'UNESCO et les entités connexes continuent d'œuvrer pour favoriser la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes.

POSITIONS DES BLOCS

L'aspect clé à considérer pour les positions des blocs est l'attitude à l'égard du journalisme et de la liberté d'expression. Les attitudes varient considérablement au sein de la communauté internationale quant au rôle des journalistes dans la société et à la possibilité de critiquer le gouvernement. Les fake news n'affectent pas tous les Etats de la même manière, mais il se peut qu'elles aient affecté la société ou la politique du pays que vous représenterez en tant que délégué, ou que le dirigeant de celui-ci tire profit des fake news.

Il sera donc important de réfléchir au rôle des médias sociaux dans la société du pays représenté. La République de Corée a, par exemple, un taux d'utilisation des médias sociaux très élevé, tandis que le Nigeria a un taux d'utilisation bien inférieur à la moyenne mondiale.

Le "Classement mondial de la liberté de la presse" de Reporters Sans Frontières (RSF) est une source pertinente afin d'avoir une vue d'ensemble de la position sur la liberté de la presse dans le pays représenté, et permettra de décider avec quels autres pays il serait propice de s'aligner.

Il existe également des groupes d'action déjà formés au sein de la communauté internationale et des États membres de l'UNESCO. La délégation autrichienne et le groupe d'amis sur la sécurité des journalistes à l'UNESCO (29 États membres) ont été formés en 2016 pour promouvoir la coopération entre les États membres et avec l'UNESCO et s'attaquer à des questions telles que les poursuites et la prévention de la violence contre les journalistes.

Certains États du Golfe se sont également alignés par le biais de l'accord de sécurité conjointe du Conseil de coopération du Golfe" de 2012 (Arabie saoudite, Bahreïn, Qatar, EAU, Oman). Il sera également utile d'examiner quelles actions, déclarations et coopérations ont été créées au niveau des organismes régionaux dont le pays est membre, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Union africaine et l'Union européenne.

LES POSSIBLES POINTS À ABORDER DANS LA RÉOLUTION

1. Comment garantir l'accès au journalisme légitime et comment le définir ?
2. Qui est responsable de la surveillance des "fake news" ?
3. Quel est le rôle des réseaux sociaux et comment doivent-ils agir ?
4. Comment empêcher les fake news d'influencer la politique et les élections ?
5. Que pouvons-nous faire pour protéger les journalistes contre les persécutions ?
6. Comment protéger les journalistes dans des environnements dangereux ?
7. Que peut-on faire pour que les crimes commis contre les journalistes soient punis ?
8. Que peuvent faire les Etats membres au niveau national pour soutenir l'intégrité et la sécurité journalistiques ?
9. Comment les États membres et les institutions médiatiques peuvent-ils travailler ensemble pour promouvoir la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes ?
10. Quels sont les mécanismes de financement nécessaires à la mise en œuvre de la protection et la sécurité des journalistes ?

BIBLIOGRAPHIE

1. “Back in the 1890s, fake news helped start a war”. Public Radio International. 2016. Retrieved 8 May 2021 from: <https://www.pri.org/stories/2016-12-08/long-and-tawdry-history-yellowjournalism-america>
2. “Constitution of UNESCO”. 1945. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation. Retrieved 8 May 2021 from: http://portal.unesco.org/en/ev.phpURL_ID=15244&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
3. “Definition of ‘fake news’”. Collins English Dictionary. Retrieved 8 May 2021 from: <https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/fake-news>
4. Freedom House. (2017). About Us. Retrieved 8 May 2021 from: <https://freedomhouse.org/aboutus>
5. Freedom House. (2017). Retrieved 7 May 2021 from: Press Freedom's Dark Horizon. <https://freedomhouse.org/report/freedom-press/freedom-press-2017>
6. High Level Group on Media Freedom and Pluralism. (2013). A free and pluralistic media to sustain European democracy. Retrieved 7 May 2021 from: http://ec.europa.eu/information_society/media_taskforce/doc/pluralism/hlg/hlg_final_report.pdf
7. “How Can We Combat Fake News? - The Role of Platforms, Media Literacy, and Journalism”. Reuters Institute on the Study of Journalism – University of Oxford. 2017. Retrieved 7 May 2021 from: <http://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/news/how-can-we-combat-fakenews-%E2%80%93-role-platforms-media-literacy-and-journalism>
8. "International Coalition Urges UN To Appoint “Journalists’ Protector” | Reporters Without Borders". 2017. RSF. Retrieved 7 May 2021 from: <https://rsf.org/en/news/international-coalitionurges-un-appoint-journalists-protector>.
9. "Member States Establish “Group Of Friends” To Support UNESCO’S Work On The Safety Of Journalists". 2017. UNESCO. Retrieved 7 May 2021 from: <http://en.unesco.org/news/member-states-establish-group-friends-support-unesco-s-work-safety-journalists>.
10. “Of Fake News and Fake History”. Foreign Policy Research Institute. 2017. Retrieved 9 May 2021 from: <https://www.fpri.org/article/2017/06/fake-news-fake-history/>
11. Omari, R. (2017, January 10). The difference journalists can make in conflict zones. Al Arabiya English. Retrieved 7 May 2021 from: <http://english.alarabiya.net/en/views/news/middle-east/2017/01/10/The-difference-journalists-can-make-in-conflict-zones.html>
12. “Social Media and Fake News in the 2016 election”. Journal of Economic Perspectives. 2017. Retrieved 9 May 2021 from: <http://www.nber.org/papers/w23089>
13. The Future of Trust: Journalism as world heritage under threat”. Guy Berger Remarks to World News Media Congress. 2017. Retrieved 6 May 2021 from: http://en.unesco.org/sites/default/files/wan_conference_berger_remarks.pdf

14. United Nations, Department of Public Information. (2017). History of the Document. Retrieved 7 May 2021 from: <http://www.un.org/en/sections/universal-declaration/history-document/>
15. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. (n.d.). UNESCO proposes research agenda for safety of journalists . Retrieved 8 May 2021 from: <http://en.unesco.org/news/unesco-proposesresearch-agenda-safety-journalists>
16. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. (2017). UNESCO's Research Agenda on the Safety of Journalists. Retrieved 8 May 2021 from: <http://www.unesco.org/new/en/communicationand-information/freedom-of-expression/safety-of-journalists/unescos-research-agenda-on-safety-of-journalists/>
17. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. (2014). World Trends in Freedom of Expression and Media Development. Retrieved 6 May 2021 from: <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002270/227025e.pdf>
18. United Nations, Human Rights Council. (2012). Safety of Journalists (A/HRC/RES/21/12). Retrieved 9 May 2021 from: <http://undocs.org/A/HRC/RES/21/12>
19. United Nations, Human Rights Council. (2014). Summary of the Human Rights Council panel discussion on the safety of journalists: Report of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (A/HRC/27/35). Retrieved 6 May 2021 : <http://undocs.org/A/HRC/27/35>
20. United Nations, Inter-Agency Meeting on the Safety of Journalists and the Issue of Impunity. (2013). UN Plan of Action on the Safety of Journalists and the Issue of Impunity (CI-12/CONF.202/6). Retrieved 8 May 2021 from: http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/official_documents/UN-Plan-on-SafetyJournalists_EN_UN-Logo.pdf
21. United Nations, International Telecommunication Union. (2015). ICT Facts and Figures. 8 May 2021 from: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/ICTFactsFigures2015.pdf>
22. United Nations, Office of Legal Affairs Codification Division. (2017). International Covenant on Civil and Political Rights. Retrieved 9 May 2021 from: <http://legal.un.org/avl/ha/iccpr/iccpr.html>
23. “Universal Declaration of Human Rights”. United Nations. 1948. Retrieved 6 May 2021 from: <http://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/>
24. “U.S. Diplomacy and Yellow Journalism, 1895–1898”. United States Department of State. Retrieved 6 May 2021 from: <https://history.state.gov/milestones/1866-1898/yellow-journalism>
25. “World Press Trends Report 2016: Summary”. WAN-IFRA. 2016. Retrieved 6 May 2021 from: <http://www.wanifra.org/reports/2016/11/21/world-press-trends-report-2016>



PIMUN
2022!